

# SYNDICAT D'ÉNERGIE 04



## ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

COMITÉ SYNDICAL DU 15  
DÉCEMBRE 2023



DÉBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2024



# **OBJET. :**

# **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2024**

**RAPPORTEUR : M. JEAN-PIERRE TEMPLIER, VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES**

*Le rapporteur expose ce qui suit :*

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Syndicat d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires précédant le vote du budget primitif.

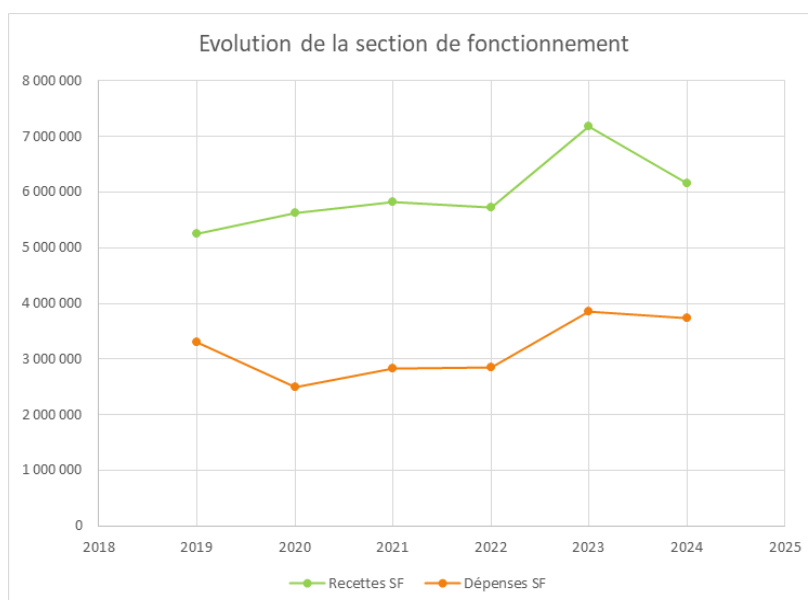
Les éléments prévisionnels présentés concernent les grandes masses budgétaires annuelles.

Les éléments relatifs aux reports et restes à réaliser, ainsi que les amortissements, seront intégrés au budget primitif qui sera présenté au vote de l'assemblée en mars 2024.

L'exercice budgétaire 2023 du budget principal devrait se terminer sur un excédent global (avec un excédent en section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement).

Le projet de budget primitif 2024 reste caractérisé par la volonté d'investir de manière pérenne et durable dans le développement des réseaux électriques publics, l'accompagnement des communes dans le développement des énergies renouvelables tout en maintenant l'équilibre financier du Syndicat et la faible sollicitation financière des communes membres.

# BUDGET PRINCIPAL



La tendance qui se semble se dégager au vu des perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement 2024 appelle deux observations :

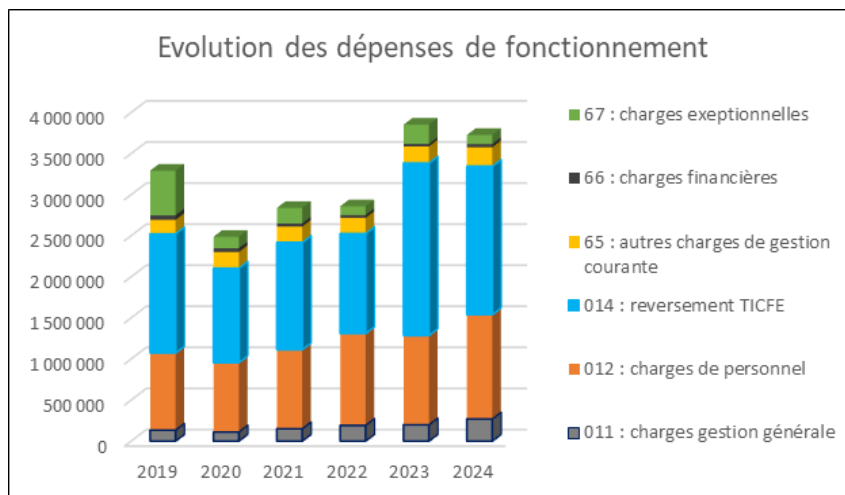
- la section de fonctionnement est toujours largement excédentaire (> 3 000 000€) ;
- le montant d'excédent pouvant financer les travaux du SDE va diminuer dans le futur.



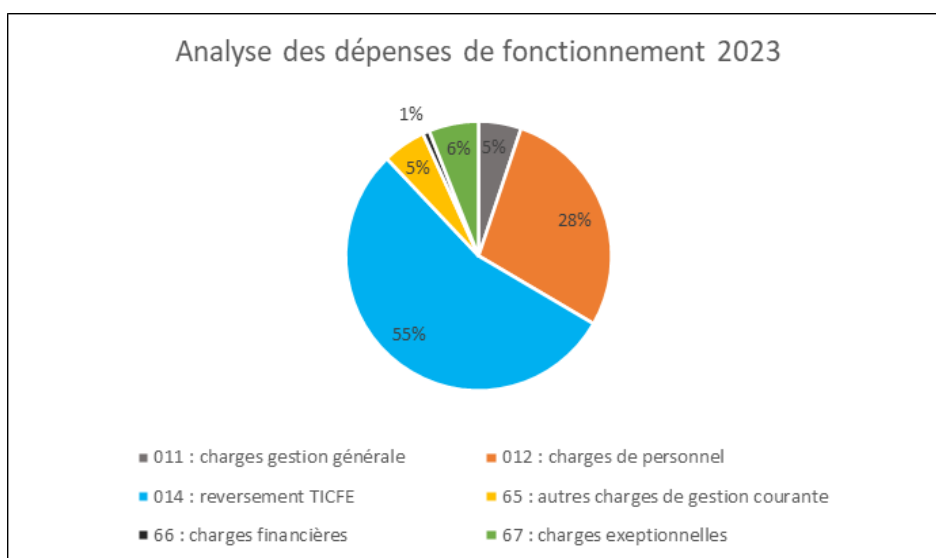
La section d'investissement du syndicat est structurellement déficitaire. Le financement des investissements du SDE est donc fortement lié au résultat de la section de fonctionnement.

# FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, le budget de dépenses de fonctionnement est attendu en hausse par rapport aux crédits ouverts en 2023.



Si en 2023 les charges de personnel ont représenté 28,2% des dépenses de fonctionnement, les versements liés à la TICFE représentent eux près de 55% des dépenses totales.



Le versement de la TICFE représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement ; le deuxième poste de dépense étant les charges de personnel qui représentent 28% des dépenses 2023.

## CHAPITRE 011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE :

<b>2023 :</b>	<b>271 200€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>194 648€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>270 000€</b>

Les charges de gestion générale représentent 6 % des dépenses de fonctionnement en 2023. Elles retracent les dépenses de fluides (eau, électricité, carburants), fournitures, maintenance, documentation, ainsi que le petit équipement, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement, le nettoyage des locaux et la formation.

L'année 2023, a été marquée par l'inflation, autour de 5 % par rapport à 2022, qui a engendrée une augmentation des frais de carburants, des fluides et de l'ensemble des produits consommés. Par ailleurs, les coûts d'assurance du SDE ont fortement augmenté passant de 37 000€ à 62 000€ (avec 15 000€ de solde de 2022, une nouvelle assurance contre le cyber-risque et une augmentation des tarifs).

Pour l'année 2024, on prévoit une stabilité des crédits du chapitre à 270 000€ bien que seuls 200 000€ aient été ordonnancés en 2023 car une augmentation des dépenses réalisées est à prévoir avec une poursuite de l'inflation et une augmentation des achats dans le cadre du réaménagement des locaux et de l'arrivée de nouveaux agent amenés à se déplacer.

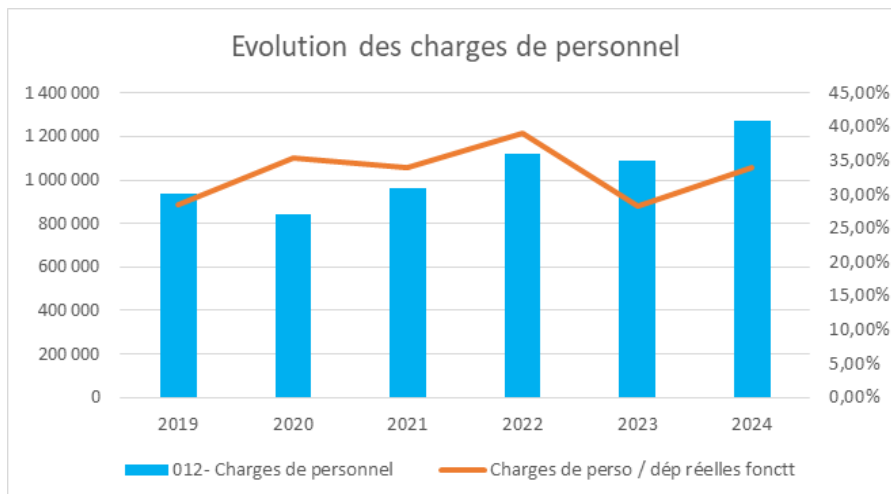
Par ailleurs, il est rajouté à ce chapitre, les frais de fonctionnement lié à la mise en place de la compétence travaux orange qui pourrait être effective en 2024 mais qui nécessite le paiement de prestataires extérieurs pour sa phase de mise en place. (Prestation externalisée de gestion des DT-DICT par exemple).

## CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL :

<b>2023 :</b>	<b>1 175 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>1 086 000€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>1 270 000€</b>

En 2023, les charges de personnel s'élèvent à 1 086 000€ soit une diminution de près de 3% par rapport à l'exercice 2022. Elle représente 28,21% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 39% en 2022).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
012- Charges de personnel	938 760	844 194	963 025	1 117 974	1 086 489	1 270 000
Evolution p/ N-1		-10,07%	14,08%	16,09%	-2,82%	16,94%
Charges de personnel/ dépenses réelles fonctionnement	28,52%	35,37%	33,93%	39,11%	28,21%	34,08%



Les variations des charges s'expliquent :

- par la présence en 2023 de nombreux postes vacants avec une baisse des charges salariales afférente ;
- la perspective en 2024 d'un Syndicat aux effectifs non seulement reconstitués mais aussi renforcés.

En effet, au 31 décembre 2023, le SDE04 compte 19 agents dont certains arrivés en cours d'exercice :

- 1er janvier : arrivée de M. Guyomart Sébastien en remplacement de M. Heyraud Vincent (poste vacant depuis 4 mois (08/2022) ;
- 1er mars : arrivée de M. Fantino Julien en remplacement de Mme Monard Nicole (poste vacant depuis 2 mois (12/2022) ;
- 16 mai : arrivée de M. Veyret Fabien en remplacement de M. Moreau Maxime (poste vacant depuis le 15/03/2023 ;
- 1er septembre : arrivée de M. Bender Valentin (poste d'alternant créé) ;
- 1er septembre : départ à la retraite de M. Mayenc Thierry (poste ouvert non pourvu en 2023) ;
- 15 novembre : arrivée de M. Grandjean Vincent (poste ACTEE créé).

### LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Homme	Femme
CAT A	7	6	5	1
CAT B	14	10	5	5
CAT C	2	2	1	1
Apprentis	1	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>7</b>

LES ETP DU 01/01/2019 AU 31/12/2023 ET PRÉVISION 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAT A						
<i>dont titulaires</i>	4	3	3	3	2	2
<i>dont non titulaires</i>	2	1	2	2	4	5
CAT B						
<i>dont titulaires</i>	2	2	2	2	2	2
<i>dont non titulaires</i>	6	6	8	10	9	11
CAT C						
<i>dont titulaires</i>	2	2	2	2	2	2
<i>dont non titulaires</i>	1					
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>22</b>

Après un exercice 2022 marqué par une revalorisation du point d'indice (+ 3,5%), la mise en place du RIFSEEP, 2 créations de postes pourvus (1 technicien et 1 gestionnaire administrative) mais aussi de nombreux départs, trois agents à demi-traitement et certains postes non remplacés sur l'exercice, l'année 2023 a vu le Syndicat reconstituer ses équipes.

Si au niveau budgétaire cela ne se traduit pas immédiatement par une augmentation du chapitre 012, cela s'explique par le caractère progressif de ces arrivées sur l'année. A noter également dans le contexte actuel d'inflation que les salaires ont été revalorisé (+3,5 %) lors de l'exercice 2023.

Pour 2024, les prévisions sont en nette hausse car :

- Aux recrutements de 2023 sont ajoutés les coûts salariaux d'un technicien réseau supplémentaire (poste vacant) et d'un référent IRVE (création de poste) dont les recrutements seront achevés fin 2023. Par ailleurs, le recrutement d'un technicien Telecom, qui est à l'étude, est lui aussi pris en compte budgétairement ;
- Prise en compte de l'augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 ainsi que de l'avancement d'échelons pour certains agents fonctionnaires et des renégociations des certains agents contractuels arrivant au terme de leur contrat de 3 ans ;
- Prise en compte budgétaire de la GIPA (garantie indemnitaire de pouvoir d'achat) ;
- Prise en compte du coût de la pérennisation du CNAS pour les agents actifs (19) et les retraités (3) pour un montant de 4 441€ (contre 4 293€ en 2023).

Pour information, le SDE bénéficie de subvention pour les postes :

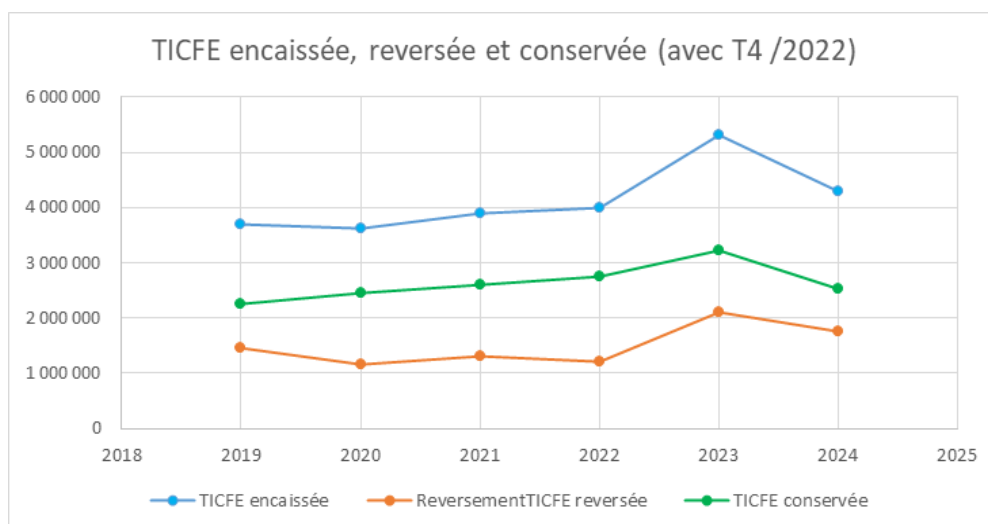
- ACTEE (40% des coûts du poste, charges comprises, sont pris en charge par la FNCCR) ;
- Le poste de référent photovoltaïque bénéficie d'une aide de 14 000€ / an versée par l'ADEME ;
- Dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable : + de 120 000€ sur 3 ans.

CHAPITRE 014 – ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

<b>2023 :</b>	<b>1 650 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>1 405 800€ mais 2 100 000€ à reverser</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>1 806 000€</b>

Evolution de la TICFE du SDE04 (hors T4 2022)

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Montant brut de TCFE	3 611 398	3 904 937	3 983 923	4 343 644
Montant reversement	1 149 481	1 210 664	1 199 654	1 819 636
Part du reversement	31,83%	31,00%	30,11%	<b>41,89%</b>



Ce chapitre permet de retracer :

- le reversement de la part de la redevance R2 liée au terme I aux communes ;
- le reversement de 90 % de la Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCFE) aux communes urbaines. Il est directement lié au chapitre de recettes correspondant.

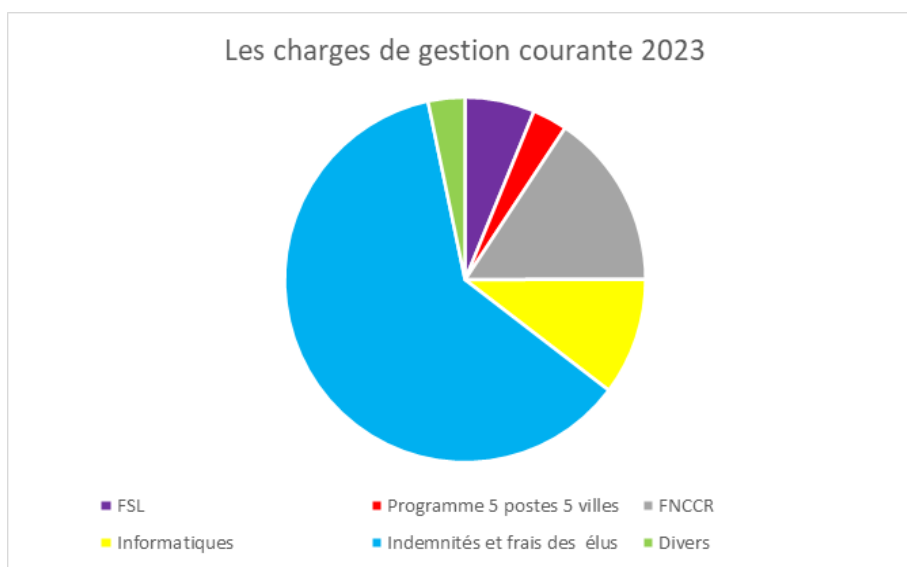
En 2023, le montant de TICFE devant être reversé est potentiellement de 2 100 000€. Ce montant comprend, outre la TICFE 2023, les versements afférents au 4ème trimestre 2022 à la suite de la réforme du mode de versement de la TICFE entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

En 2024, le SDE encaissera mécaniquement moins de TICFE car il n'y aura plus de trimestre de régularisation. Le montant prévu à reverser sera donc moins important. Dans l'attente d'information complémentaires à ce sujet, une prévision de 1 760 000€ sera effectuée à laquelle sera ajouté 46 000€ de terme I soit un total de 1 806 000€ prévu.



CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

<b>2022 :</b>	<b>225 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>192 000€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>230 000€</b>



La prévision pour l'exercice 2024 est estimée à 230 000€ car la majorité des dépenses de 2023 seront reconduites en 2024 pour des montants qui ne peuvent qu'augmenter.

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIÈRES

<b>2023 :</b>	<b>50 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>31 500€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>40 000€</b>

Tableau des emprunts du SDE04

Date du prêt	Organisme prêteur	Capital emprunté	Annuités 2024	
			Capital	Intérêts
12/10/2009	CREDIT MUTUEL	600 000	53 214	1 455
04/04/2012	CRCA DRAGUIGNAN	100 000	7 973	1 792
05/12/2012	CAISSE D'EPARGNE	637 000	49 696	10 042
12/10/2015	CRCA DRAGUIGNAN	596 991	58 875	5 253
22/09/2022	AGENCE FRANCE LOCALE	750 000	8 152	17 566
		<b>Total</b>	<b>177 910</b>	<b>36 108</b>

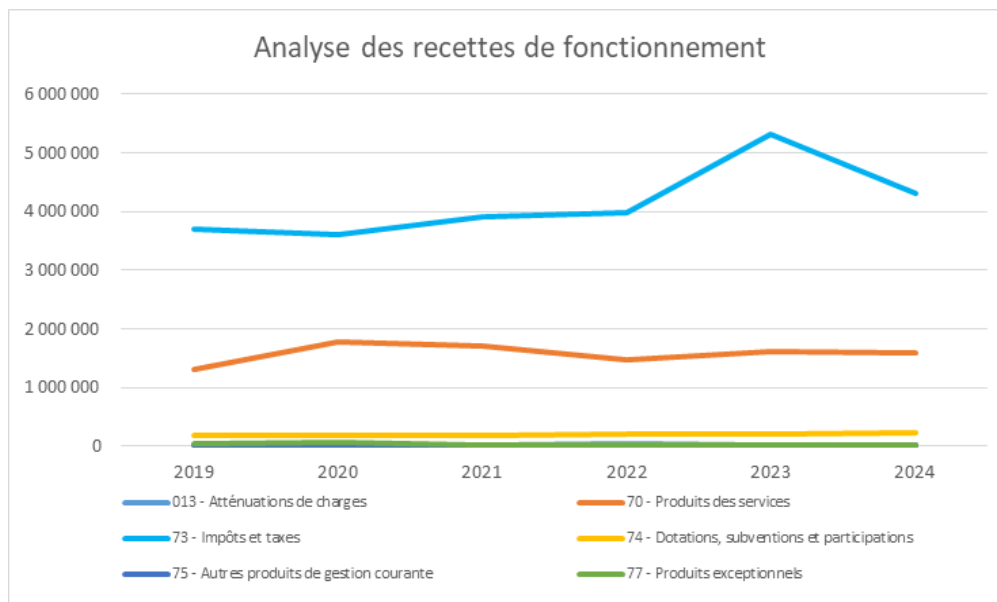
**CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES**

<b>2023 :</b>	<b>243 691€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>233 691€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>10 000.00€</b>

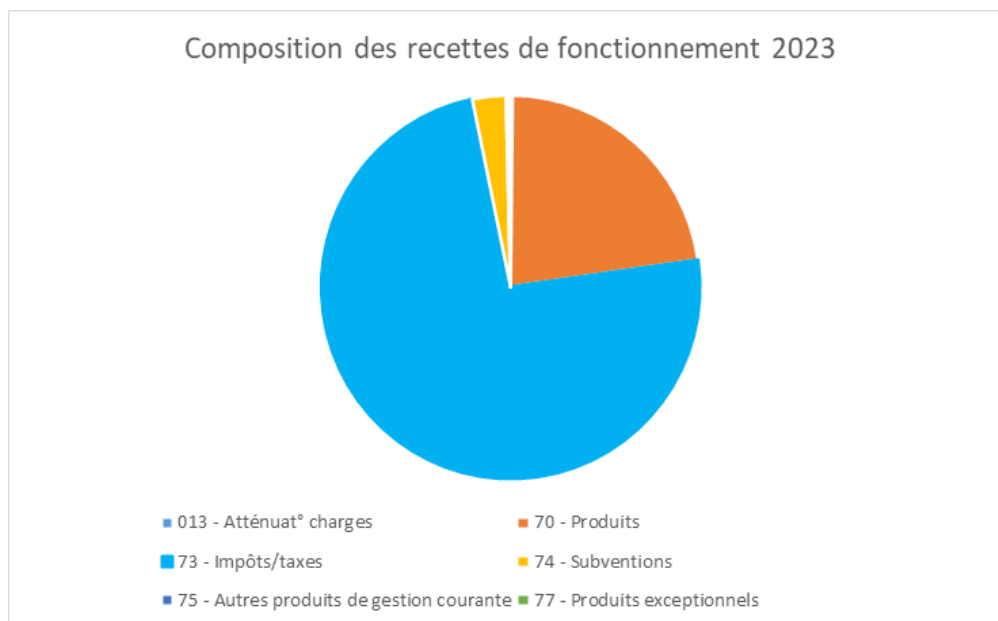
Dans ce chapitre, figure les titres annulés et également, la subvention éventuelle de fonctionnement au budget annexe IRVE, parfois nécessaire à l'équilibre de ce service.

## FONCTIONNEMENT - RECETTES

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, le budget de recettes de fonctionnement diminue légèrement par rapport aux crédits ouverts en 2023.



La TICFE représente à ce jour 75 % des recettes de fonctionnement du Syndicat.



**CHAPITRE 013 – ATTÉNUATIONS DE CHARGES :**

<b>2023 :</b>	<b>10 000.00€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>8 700€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>10 000.00€</b>

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence d'agent pour maladie.

Pour la deuxième année consécutive, il est proposé de maintenir ces crédits prévisionnels sur ce chapitre ou même niveau qu'au Budget Primitif 2022 et 2023.

**CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES :**

<b>2023 :</b>	<b>1 621 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>1 621 000€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>1 560 000€</b>

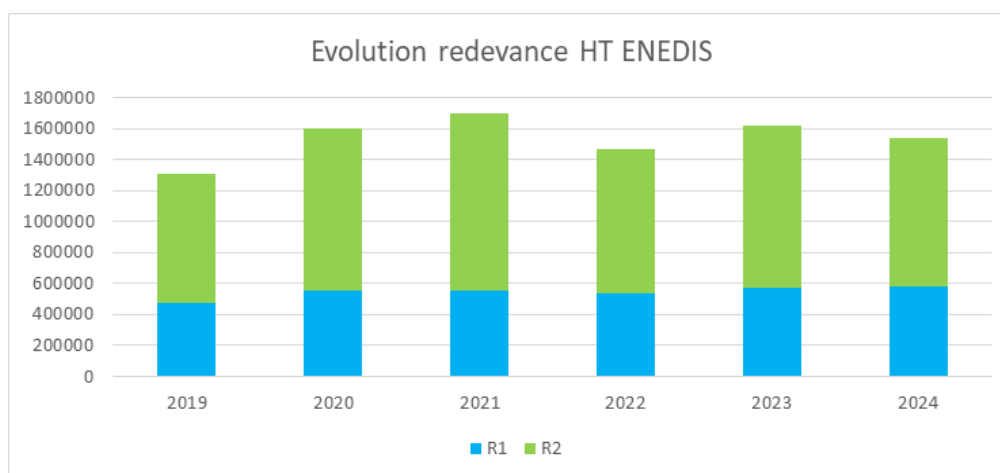
Ce chapitre comprend la redevance de concession versée par ENEDIS estimée à 1 540 000€ et les commissions suite à l'accompagnement des études et travaux liés au photovoltaïque et au thermique (20 000€).

Celle-ci se compose de deux parties : la « R1 » liée à notre fonctionnement et la « R2 » liée à nos travaux effectués deux ans auparavant (terme B et I) et à ceux des collectivités en charge de l'éclairage public (terme E).

Les redevances restent toutefois liées à des paramètres de population de la concession, de longueur du réseau. La redevance « R2 » restant elle très liée au volume d'investissement réalisé par l'AODE sur le réseau. Le mécanisme de bonus pour les AODE de taille départementale demeure présent.

Au vu du montant de travaux réalisés en 2022 (certifiés par le comptable public et le SDE 04) et ceux connus à ce jour en matière d'éclairage, le montant prévisionnel de recettes est estimé à une somme inférieure à celle de l'année précédente même si le lissage prévu dans la formule de calcul permet d'amoindrir cette diminution.

Dans le cadre du terme I (transition énergétique), le SDE reversera la part de redevance liée aux travaux qui auraient effectués par ses communes-membres.

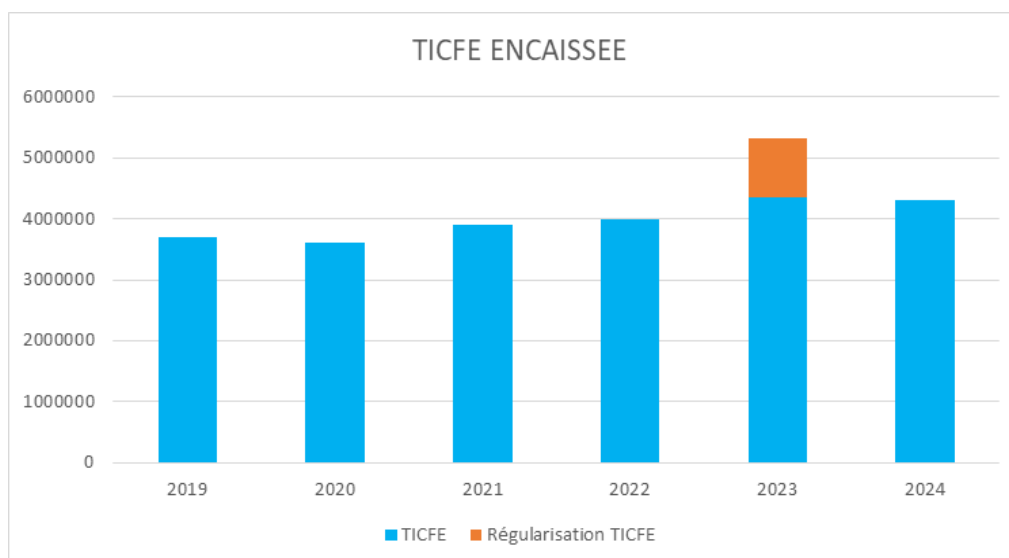


CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES (TCFE PART COMMUNALE) :

<b>2023 :</b>	<b>5 200 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>5 312 000€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>4 300 000€</b>

Le SDE perçoit la totalité de la TCFE des communes du Département, exceptées celles de Digne et Manosque qui reversent chacune 10% de la TCFE qu'elles perçoivent. Le SDE reverse la TCFE aux autres communes urbaines après déduction de 10%, et conserve la part des communes rurales en sa qualité d'AODE.

La part à reverser aux communes urbaines est estimée au vu des éléments en notre possession actuellement à 1 760 000€ après déduction du prélèvement opéré par le Syndicat pour financer le programme urbain afin de permettre au SDE d'effectuer des travaux d'enfouissement de réseau en milieu urbain dont il a la maîtrise d'ouvrage.



Lors de l'exercice 2023, le SDE04 a perçu à la fois la TCFE afférente au dernier trimestre 2022 et la TICFE de l'exercice 2023. Les recettes sont donc exceptionnellement élevées.

La TCFE est directement liée à la consommation d'électricité qui est en faible croissance annuelle, très liée aux facteurs climatiques et au coût de l'énergie. Pour 2024, il est proposé de prévoir un montant de 4 300 000€ comprenant une dotation préfectorale de 4 200 000€ et 100 000€ de reversement de Digne et Manosque qui perçoivent directement la TICFE.

**CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :**

<b>2023 :</b>	<b>207 500€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>206 500€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>230 000€</b>

Ce chapitre retrace la contribution des communes :

- La cotisation versée par les communes est fixée à 1€ par habitant depuis 2014. Après 165 451€ en 2023, l'estimation de la recette attendue pour 2024 s'établit à 165 500€ ;
- Celle d'une commune du territoire du Largue et de l'Enchrême au titre des emprunts contractés antérieurement à la création du SDE04 à verser jusqu'en 2024, d'un montant annuel légèrement supérieur à 8 400€ ;
- Et les sommes perçues des partenaires « Les Générateurs », ADEME, FNCCR et FNADT qui financent les postes du services EMD et une partie des frais de fonctionnement de ce service à hauteur de 41 000€ en 2023. Pour 2024, une somme de 54 000€ sera anticipée.

**CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES :**

<b>2023 :</b>	<b>11 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>8 400€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>13 000€</b>

Ce chapitre permet d'enregistrer la part versée par les agents sur les tickets restaurants. Le montant de 8 400€ ne prend pas en compte la paye de décembre. En 2024, prévision de 13 000€ car sur douze mois et avec un effectif complet et étoffé (passe de 19 à 22 agents).

**CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

<b>2023 :</b>	<b>15 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>18 600€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>15 000€</b>

Ce chapitre permet d'enregistrer d'éventuelles pénalités et/ou produits de cessions d'immobilisations.

# INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Hors reports de crédits, restes à réaliser, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

## CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES :

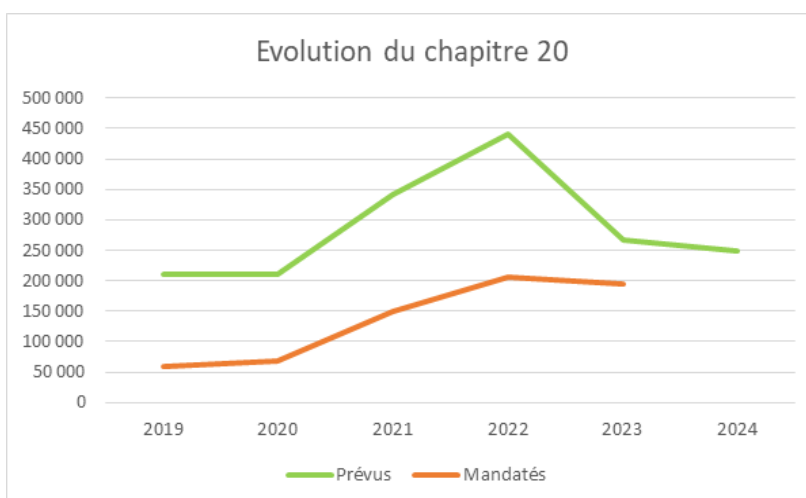
<b>2023 :</b>	<b>170 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>109 000€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>180 000€</b>

Date du prêt	Organisme prêteur	Capital emprunté	Annuités 2024	
			Capital	Intérêts
12/10/2009	CREDIT MUTUEL	600 000	53 214	1 455
04/04/2012	CRCA DRAGUIGNAN	100 000	7 973	1 792
05/12/2012	CAISSE D'EPARGNE	637 000	49 696	10 042
12/10/2015	CRCA DRAGUIGNAN	596 991	58 875	5 253
22/09/2022	AGENCE FRANCE LOCALE	750 000	8 152	17 566
		<b>Total</b>	<b>177 910</b>	<b>36 108</b>

## CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

<b>2023 :</b>	<b>266 600€</b>
<b>Engagé au 07/12/2023 : 275 250€</b>	<b>Mandaté 195 000€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>250 000€</b>

Ce chapitre retrace non seulement dépenses afférentes aux études entreprises par le SDE afin de fiabiliser sa programmation mais aussi les achats de logiciels.



La diminution des crédits prévus tend à accroître la sincérité des prévisions budgétaires comme le montre le graphique ci-dessus.

En 2023, 190 000€ de nouveaux engagements ont été engagés sur ce chapitre. Compte tenu des reports de crédits, et afin de fiabiliser l'estimation budgétaire, il est prévu d'inscrire 200 000€ de crédits nouveaux pour les études 2024.

Par ailleurs, au niveau des logiciels, une somme de 50 000€ va être prévue pour :

- un potentiel changement de logiciel de gestion estimé à 30 000€ ;
- des logiciels pour le service transition énergétique (dans le cadre du programme ACTEE essentiellement) pour 20 000€ .

## CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

<b>2023 :</b>	<b>65 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2022 (liquidé):</b>	<b>3 800€</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>150 000.00€</b>

Après une année 2023 sans investissement notable, l'année 2024 devrait être plus riche avec :

- l'achat de mobilier en lien avec les travaux de réaménagement des locaux (30 000€) ;
- l'achat de trois véhicules (90 000€) en lien avec le renforcement de l'effectif du service transition énergétique et le remplacement de deux des véhicules des techniciens réseau dont le kilométrage approchera des 180 000 km fin d'année 2024 ;
- l'achat de matériel technique au bénéfice du service transition énergétique (environ 30 000€).

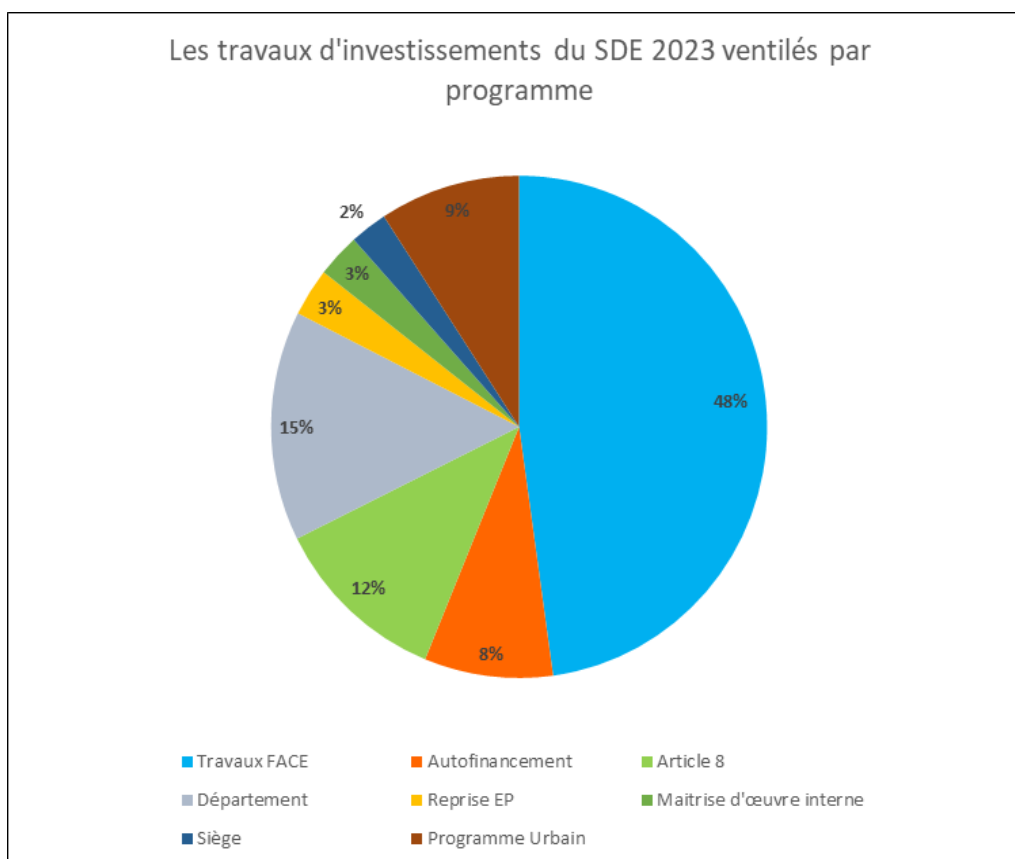


CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS (TRAVAUX) :

<b>2023 :</b>	<b>8 211 000€</b>
<b>Réalisé au 07/12/2023 (liquidé):</b>	<b>6 530 000€</b>
<b>Prévision 2024 (hors crédits reportés):</b>	<b>6 000 000€</b>

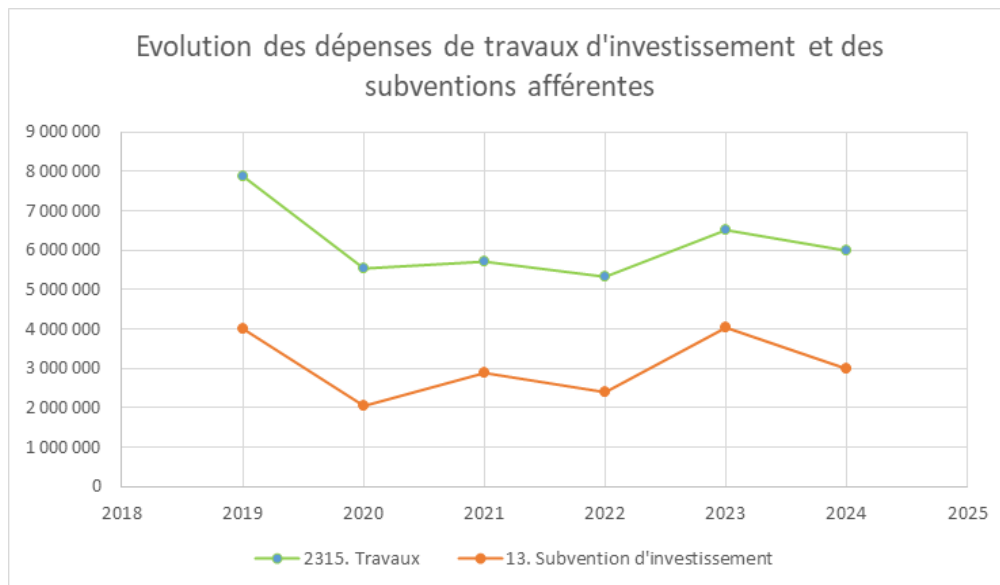
Le nombre des travaux demandés par les communes et Enedis ne diminuant pas, le SDE 04 a fait face à un volume de travaux significatif en 2023. Pour 2024, la situation est identique et le SDE limitera au maximum, par souci de prudence et de pilotage budgétaire, la programmation aux affaires dont la phase études sera pleinement achevée.

Les subventions FACE ne devraient pas être modifiés en 2024 et le volume de travaux devraient donc être similaire.



En 2023, les travaux FACE ont représenté près de la moitié de nos travaux d'investissement (travaux liés au solde du programme 2019 et aux programmes 2020, 2021, 2022 et 2023). Dans le cadre du programme triennal passé avec le Département, le SDE a réalisé 15% de ses dépenses soit presque autant que les dépenses liées aux programmes de l'article 8 ENEDIS 2022 et 2023.

A noter que les opérations de maîtrise d'œuvre interne, de reprise EP (éclairage public) et d'autofinancement sont réalisés en fonds propres et représentent 15% des dépenses au compte des travaux en cours.



Le rythme des travaux respecte celui des subventions avec une évolution en parallèle. En 2023, suite aux notifications rapides liés au FACE 2023, nous avons pu demander et titrer les avances de 20% liés au programme ce qui explique le cadencement plus rapide des subventions entre 2022 et 2023.

Sont également inclus les travaux sur le bâtiment du SDE qui devrait être terminé courant 2024. Au 4 décembre 2023, 164 000€ ont été facturés sur un marché de rénovation de 800 000€.

## CHAPITRE 26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

<b>2023 :</b>	<b>15 300€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>1 700€</b>
<b>Prévision 2024 (hors crédits reportés):</b>	<b>1 700€</b>

Sont prévus à ce chapitre en report de crédit, le montant de l'adhésion à l'Agence France Locale auprès de laquelle nous avons contracté l'emprunt pour les travaux du bâtiment du SDE 04. Cette adhésion de 17 000€ est payable sur 10 ans. Le premier versement a été versé en 2022.

### CHAPITRE 4581 – OPÉRATIONS SOUS MANDAT :

<b>2023 :</b>	<b>4 160 000€</b>
<b>Engagé au 05/12/2022 (liquidé):</b>	<b>2 103 000€ (EJ) 650 000 mandaté</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>2 100 000€</b>

Sur ce chapitre sont prévus :

- les travaux effectués en électrification rurale afin de pouvoir solliciter les remboursements correspondants des communes (chapitre 4582 en recettes avec un mécanisme d'avance remboursable gratuit).

A noter que les éventuelles opérations enfouissement des lignes cuivre Orange et éclairage public en lien avec les travaux réalisés en électrification pour le compte des communes en 2024 pourraient, depuis le vote en automne 2023 de la prise de compétence, être effectués par le SDE04 en qualité de maître d'ouvrage et retracés au chapitre 23 ;

- les crédits pour les travaux en matière de photovoltaïque pour le compte des communes (montant de travaux prévisionnel annuel estimé à hauteur de 1 000 000€) avec un mécanisme d'avance de 200 000€ ;
- les crédits liés aux avances aux communes des subventions ADEME pour les projets thermiques (650 000€ de plus en 2024) et un potentiel mécanisme d'avance à hauteur de 200 000€ ;
- les études liées au programme ACTEE pour le compte des communes membres du SDE qui ne peuvent bénéficier des services de leur EPCI.

## INVESTISSEMENT - RECETTES

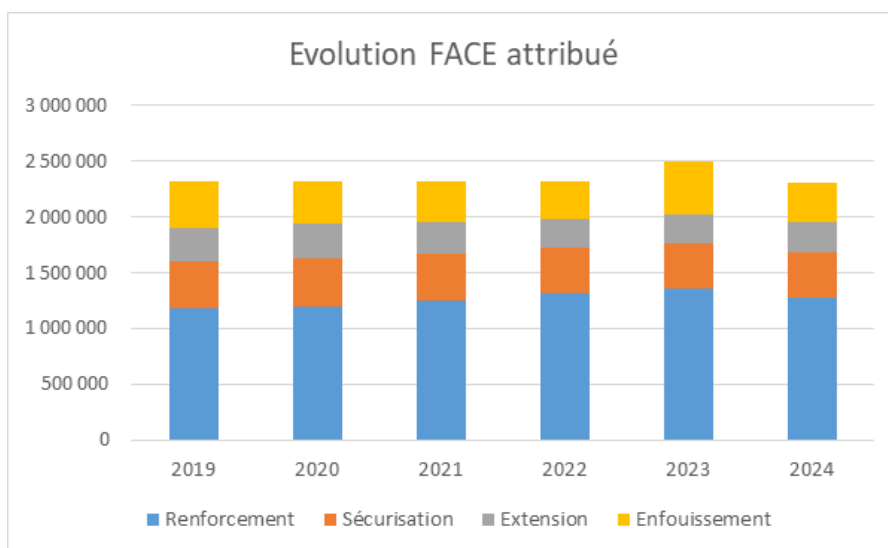
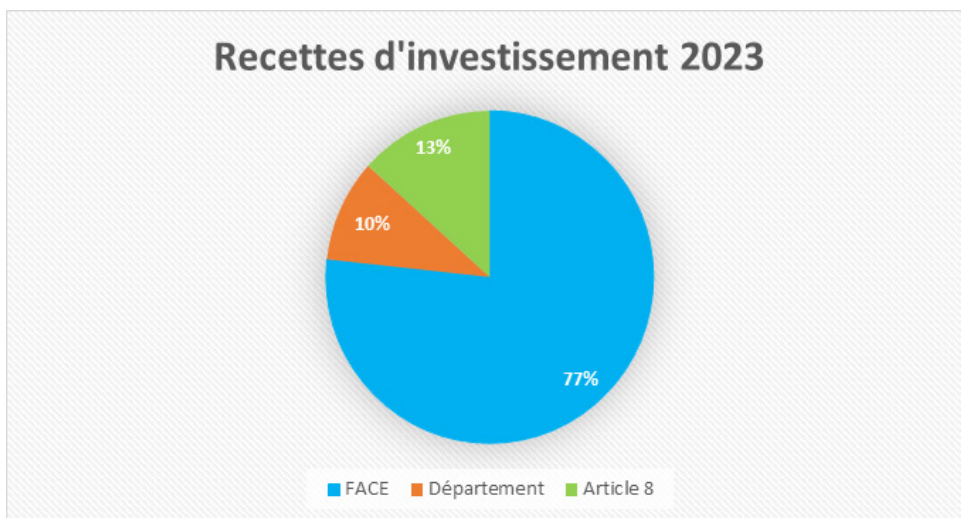
Hors reports de crédits, restes à réaliser, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issu du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

### CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

<b>2023 :</b>	<b>6 500 000€</b>
<b>Réalisé au 2/12/2023 (liquidé):</b>	<b>4 040 000€ ordonnancé et 9 400 000€ EJ</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>3 000 000€</b>

Ce chapitre comprend :

- le fonds vert : 400 000€ sur 2023 mais rien sur 2024 ;
- les subventions du FACE : après 2 500 000€ en 2023 où le SDE a bénéficié de FACE complémentaire, l'estimation pour 2024 est de 2 300 000€ ;
- l'article 8 ENEDIS de 400 000€ ;
- le programme départemental de 300 000€ / an.



Le montant du FACE est généralement de 2 320 000€ tous les ans. Pour 2024, si des fonds devraient être réservés pour les départements victimes d'aléas climatiques, les départements comme le 04 où les subventions sont consommées à 100 % peuvent bénéficier de dotations complémentaires. Dans ces conditions, une prévision de 2 300 000€ est réalisée.

CHAPITRE 4582 – OPÉRATIONS SOUS MANDAT :

<b>2023 :</b>	<b>4 290 000</b>
<b>Engagé 05/12/2023 :</b>	<b>2 720 000€</b>
<b>Prévision 2023 :</b>	<b>2 100 000€</b>

En cette année 2024, figurent les recettes :

- pour les travaux menés pour le compte des communes dans le domaine photovoltaïque ;
- les remboursements du guichet ADEME pour le domaine thermique ;
- les recettes liées aux remboursements des travaux conventionnés (telecom et éclairage public).

# BUDGET ANNEXE IRVE

Le budget annexe des IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) constitué au second semestre 2017, trace l'ensemble des opérations liées à l'exploitation du service de bornes électriques.

Depuis la mi-2020, le service est délégué à la société Easy charge, attributaire de la DSP qui couvre onze départements des régions Auvergne – Rhône-Alpes et PACA.

## FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser issus du Compte Administratif et hors subvention d'équilibre, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

### CHAPITRE 011 – CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE :

<b>2023 :</b>	<b>97 000 €</b>
<b>Réalisé au 22/11/2023 (liquidé):</b>	<b>84 810 €</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>85 000 € / 90 000 €</b>

Comme les années précédentes, les dépenses pour 2023 sont constituées principalement par la rémunération du délégataire Easy charge pour la gestion du service (87% des dépenses), le cout du re-flocages des bornes IRVE, les frais liés au déplacement d'une borne et la maintenance de la borne à vélo.

Les autres dépenses du budget sont :

- Au chapitre 65 : régularisation d'opérations pour 43 300 € ;
- Au chapitre 67 : annulation de titre pour 1 500 € ;
- Au chapitre 042 (compte 6811) : dotation aux amortissements pour 93 500 €.

En 2023, en l'absence de frais prévisionnels particulier, prévision d'une somme de 85 000/90 000 € permettant de couvrir les charges de rémunération du délégataire et les éventuels imprévus. *Par ailleurs, la dotation aux amortissements devra être augmenté en raison des nouvelles bornes installées en 2023 (+8) soit un montant prévisionnel de 115 000 €.*

# FONCTIONNEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

## CHAPITRE 76 :

<b>2023 :</b>	<b>50 750 €</b>
<b>Réalisé 22/11/2023 (liquidé):</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>249 000€</b>

En 2024, les cotisations sont de 850 €/bornes et il faut ajouter 50 % du montant restant à charge après déduction des subventions lors de l'achat d'une nouvelle borne. Dans le cas d'un scénario avec 40 bornes facturées, 30 bornes sur le territoire rural et 10 sur le territoire urbain, un montant de 99 k€ de cotisation et de 150 k€ de participation exceptionnelle sont à prévoir (3 k€ par borne rurale et 6 k€ par borne urbaine).

En 2024 comme en 2023, le délégataire percevra les bénéfices des bornes installées et en reversera une partie, si certaines conditions conventionnelles sont remplies, au Syndicat.

Les autres recettes du budget 2023 sont :

- **Au chapitre 75**, prévision de 260 €, exécution de 16 000 € :
  - ◇ En 2023, le délégataire devenu bénéficiaire a reversé 13 160 € au SDE04 dans le cadre du contrat de concession ;
  - ◇ En 2023, le SDE04 a refacturé au délégataire 2 850 € d'électricité produite par ses panneaux photovoltaïques et utilisée par la borne adjacente au syndicat depuis août 2020.
- **Au chapitre 77**, prévision de 233 700 € de subvention du budget principal vers le budget annexe, exécuté en 2023.

# INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser, issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

## CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS (TRAVAUX) :

<b>2023 :</b>	<b>395 000 €</b>
<b>Réalisé au 22/11/2023 (liquidé):</b>	<b>281 300 €</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>1 200 000 €</b>

En 2023, huit bornes ont été déployées et facturées au SDE04 : trois sur Digne, une à Sisteron, une sur Moustiers-Sainte-Marie, une sur Uvernet-Fours, une sur Manosque et une sur Forcalquier.

Sur ce chapitre, en 2023, il est prévu le déploiement et la facturation au Syndicat de 40 bornes financées par le FACE pour celles en zone rurale (30) et par la région pour les autres (10).

Figurent en reste à réaliser 2022, les bornes de Saint André et de Manosque (place du Docteur Joubert) non encore facturées.

# INVESTISSEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser, issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

## CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

<b>2023 :</b>	<b>207 000 €</b>
<b>Réalisé au 22/11/2023 (liquidé):</b>	<b>294 000 €</b>
<b>Prévision 2024 :</b>	<b>900 000€</b>

L'année 2023 a été marquée par la perception du solde des recettes à percevoir de la région (72k€). Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition des bornes susmentionnées, le syndicat a été bénéficiaire des subventions afférentes (114 k€). Les participations des communes en investissement ont été titrées pour 21 k€ et figure en reste à réaliser le versement par le Syane de la subvention liée au schéma directeur (15 k€).

Pour 2024, sont prévus les subventions :

- FACE à hauteur de 720 000€ pour les 30 bornes rurales ;
- Région à hauteur de 180 000€ pour les 10 bornes urbaines.



# SYNDICAT D'ÉNERGIE 04



04 92 32 32 32



[www.sde04.fr](http://www.sde04.fr)  
[contact@sde04.fr](mailto:contact@sde04.fr)



5 avenue Bad Mergentheim,  
04000 Digne-les-Bains